

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

93-694 DU 23 DECEMBRE 1993
/E)ECRET N° /MFPRA/DGFP/DGCA
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1991, des Inspecteurs Principaux des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Douanes, en tête KIMINOU (Jean Baptiste).-

/E PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/178 du 21 Août 1959, portant statut commun du Personnel des Douanes ;

D.G.B.

des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I ;

(/u le décret n° 65/170/FP du 25 Juin 1965 réglant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

D.G.C.F.

du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 organisant les intérim des Ministres ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancement et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville en date du 11 Septembre 1991;

/) E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er : Les Inspecteurs Principaux des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Douanes dont les noms suivent, sont inscrits au tableau d'avancement à deux ans, au titre de l'année 1991, pour le 2ème échelon de leur grade :

- KIMINOU (Jean Baptiste)	pour compter. Brazzaville
- NGOMBE (Lambert)	 - " -
- NDONGO (Donatien)	 - " -
- MOUALA née MANGOUTA (Pauline)	Pointe-Noire

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera ./-

Brazzaville, le 23 Décembre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives

Général Jacques Joachim YEOMBY-OPANGO.-

Jean Prosper K O Y O

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DGCA	2
DGE	2
DCCF	2
DGD	2
DRD. Pointe-Noire	2
INTERESSES	4
DOSSIERS	12
B.ST/DGCA	3
SGG/EC	3